

La Belgique ne devrait-elle pas revendiquer sa part dans les richesses de l'Antarctique ?

Communication faite le 18 décembre 1953,
par M. Albert de BURBURE de WESEMBEEK.

L'EXPEDITION de la *Belgica*, qui revint à Anvers le 5 novembre 1899, n'avait pas pour objet d'atteindre une haute latitude australe. Elle s'était donné pour mission l'étude scientifique approfondie d'une région dont les Cook, les Bellingshausen, les Biscoë, les Dumont d'Urville, les Balleny, les Wilkes et les Ross avaient commencé la très fragmentaire exploration.

Au point de vue géographique, l'expédition belge découvrit un vaste détroit, le détroit de Gerlache, dont la carte put être établie. Elle y releva l'existence d'un plateau continental, constatation démontrant l'existence d'un continent antarctique. Au point de vue océanographique, d'intéressantes observations furent également consignées dans les rapports publiés ultérieurement par la Commission scientifique de la « *Belgica* ». En ce qui concerne la géologie, une collection très fournie d'échantillons et aussi des renseignements nouveaux sur les glaciers furent recueillis.

Des courbes relatives au magnétisme terrestre, courbes jusqu'alors hypothétiques, purent être tracées dans ces régions australes. D'autre part, des connaissances approfondies furent acquises au point de vue de la météorologie, de la faune marine et terrestre, de la flore, de la physiologie humaine, etc... Enfin, chose qui restera toujours à l'hon-

neur de notre pays, ce fut la « Belgica » qui procéda au tout premier hivernage dans les régions antarctiques.

C'est ce que, par l'organe de Gaston Boissier, l'Académie Française consacra lorsque, en 1902, l'ouvrage du Commandant de Gerlache « Quinze mois dans l'Antarctique » fut récompensé par l'illustre aréopage. « Nous avons vu, écrivait le secrétaire perpétuel de cette association, pour la première fois, un navire hivernant dans la zone glaciaire du Sud, au delà du Cercle Polaire. Pendant une nuit de 1.600 heures, M. de Gerlache et ses compagnons vécurent sous la neige, au milieu des glaces qui enserraient leur navire, ne se rebutant jamais de tout observer autour d'eux. Ce voyage entrepris dans un but purement scientifique fait grand honneur à celui qui l'a dirigé et à la Belgique qui en fit les frais ».

Il convient également de retenir que cette entreprise eut sur notre pays une grande influence morale. Car, si l'expédition de la « Belgica » contribua à étendre nos champs d'investigations, elle fut aussi la cause déterminante de la création de la Ligue Maritime Belge. Au surplus, elle montra aux autres peuples que l'esprit commercial n'est pas le seul qui anime nos compatriotes et que, à côté de préoccupations d'intérêt immédiat, il en existe chez nous, d'autres s'inspirant de mobiles beaucoup plus élevés.

Ajoutons que sans l'étonnant précurseur que fut Adrien de Gerlache, un de ses disciples, son ancien premier lieutenant Amundsen, ainsi que d'autres polaristes, n'auraient pu apporter, dans l'étude de l'Antarctique, les très beaux compléments scientifiques qui vinrent couronner magnifiquement l'œuvre du grand marin belge.

A cet égard, n'est-il pas regrettable de constater que, lorsque feu Constant Vander Meer donna, dans une association postscolaire bruxelloise, une conférence sur l'expédition de la « Belgica », le président de ce groupement éducatif, après avoir remercié chaleureusement l'orateur sur les horizons scientifiques qu'il venait d'ouvrir, avoua que c'était pour la toute première fois qu'il entendait parler de l'expédition du Baron de Gerlache. Car jamais, ajouta-t-il, ses anciens maîtres n'avaient fait la moindre allusion à cette magnifique page de notre épopée nationale.

Déplorons, d'autre part, qu'un journal bruxellois, qui bénéficie en Belgique d'un tirage considérable, en voulant rappeler le souvenir de l'expédition antarctique belge, confondit notre glorieux briseur de glaces avec un autre « Belgica », c'est-à-dire le sphérique que notre

sportif aéronaute Ernest Demuyter avait piloté lors de la coupe Gordon Bennett.

Ici, l'excellent champion belge du plus léger que l'air était devenu, sous la plume de notre désinvolte confrère — et au lieu et place du Commandant de Gerlache — le révélateur et le très tenace hivernant du Pôle Sud.

Ajoutons encore que, lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'expédition antarctique belge, l'article que, sous le titre « Vers le Pôle Sud », nous avions adressé à un organe bruxellois — lu par une certaine élite, parut sous la déconcertante mention « Vers le Pôle Nord ». Sans doute, en modifiant si profondément le titre et le sens du patriotique hommage que nous rendions ainsi aux pionniers belges du Pôle Sud, le censeur qui corrigea notre titre — si parfaitement exact faut-il l'ajouter — était de bonne foi. Mais que faut-il penser de l'indigence spirituelle de ce bon journaliste qui, chargé en tant que tel d'orienter l'opinion publique, se refusait de croire, non seulement à l'existence du Pôle Sud, mais aussi à une des plus éclatantes manifestations belges dont, dans leur cadre austral, ces régions désolées furent l'angoissant théâtre. Dès lors, en constatant la très radicale et très fallacieuse substitution de titre dont notre évocation polaire venait d'être l'innocente victime, je ne pus m'empêcher de songer à cette forte parole de Léopold II, à son ministre Schollaert, « Les Belges ignorent ce qu'ils ont fait et ce qu'ils sont capable de faire. »

Lorsqu'en 1946, Byrd, dans le but de poursuivre l'étude de certaines richesses improductives — car, à l'âge de la découverte de l'or, venait de succéder l'âge de la découverte de l'uranium — organisa sa quatrième expédition antarctique, tous les journaux belges consacrèrent une littérature particulièrement abondante aux faits et gestes de l'amiral américain et de ses devanciers polaires. Mais aucun de ces journaux, ne songea à signaler que, un demi-siècle auparavant, le commandant de Gerlache était parti pour les mêmes parages inexplorés, poussé uniquement par des mobiles très désintéressés. Notre patriotisme ne commandait-il pas alors de glisser, parmi les longues dépêches d'agences étrangères qui commentaient si élogieusement les immenses préparatifs de l'expédition Byrd, un indispensable correctif. Celui qui aurait rappelé à nos compatriotes que, par son antériorité mi-centenaire, une expédition autrement héroïque que celle de l'Amiral Byrd, (nous parlons ici de la « Belgica ») avait, moins tapageusement, mais au prix des plus mortelles souffrances, déblayé un très difficile terrain.

Si l'Histoire est, comme l'affirmait Pierre Gaxotte, un prophète qui regarde en arrière, elle saura aussi affirmer qu'Adrien de Gerlache et ses audacieux compagnons eurent le mérite, sur le plan austral, d'ouvrir une voie facile à tous ceux qui, dans la suite, devaient se bousculer sur les traces de leurs incontestables devanciers belges. Les subséquentes réalisations étrangères, devant lesquelles nous nous sommes si facilement extasiés, sont donc tributaires d'une très méritante appartenance belge.

Tout ce que nous venons d'épingler ici revient à dire que la magnifique épopée de la « Belgica » n'a pas encore dans nos esprits et dans nos cœurs cette universalité nationale que connaissent d'autres pays beaucoup moins réservés dans leur politique de prestige.

Dans la principauté de Monaco, où le nom du polariste belge est inscrit sur la façade de son magnifique Musée océanographique, le Commandant Rouch, le très savant et très compétent directeur, qui conserve pieusement le souvenir du Commandant de Gerlache, nous déclara qu'il s'efforcera de réunir un million, somme qui permettrait d'instituer une « fondation de Gerlache ». Les intérêts de celle-ci devraient servir à encourager des étudiants spécialisés qui, venus de tous les pays, seraient à même de poursuivre, à Monaco, leurs recherches océanographiques. Mais cet appel à la générosité publique ne trouva en Belgique aucun écho efficient. D'autre part, le professeur Van Straelen dut nous avouer la détresse financière du Comité Scientifique de la Belgica, qui bien que créée jadis par le gouvernement belge, voyait ses publications futures mises en veilleuse.

Lorsque, à Naples, nous visitâmes l'aquarium-musée de ce port italien, les attentions particulières dont nous fûmes l'objet provenaient uniquement du fait que j'étais le compatriote de celui que l'on exalta devant moi comme étant « Votre grand de Gerlache ».

Si le pôle Nord arctique est placé au milieu de l'océan du même nom, le pôle Sud antarctique se situe lui au centre d'un véritable continent de 15 millions de kilomètres carrés, avec une hauteur atteignant parfois 3.000 mètres.

La seconde expédition que l'Amiral Byrd conduisit vers ces régions antarctiques permit de déceler l'existence, non seulement de dépôts de charbon de qualité supérieure, suffisants pour alimenter les marchés mondiaux pendant un demi-siècle, mais aussi de l'uranium, enfin peut-être de l'or et d'autres minéraux précieux. De ces sous-sols, riches en teneurs diverses, difficilement exploitables en l'état actuel de la

technique industrielle, la science sera sans doute un jour appelée à pouvoir trouver des moyens nouveaux pour en tirer un parti à la fois utile et rentable. En attendant, on y fait la chasse aux cétacés, riches en matières très recherchées.

A cet égard, il importe de faire remarquer que, si la Norvège possède aujourd'hui une flotte atteignant 150 baleiniers, c'est surtout grâce au coup d'œil prophétique du Baron de Gerlache. Au lendemain de l'expédition de la « Belgica » dans les régions australes, notre distingué compatriote, faute de pouvoir trouver dans notre pays, les ressources nécessaires pour équiper des chasseurs de cétacés, fournit à des armateurs norvégiens amis, de très précieuses indications sur les possibilités baleinières de l'Antarctique.

Nous en trouvons la confirmation dans un livre de souvenirs, rédigé il y a quelques années, par le plus important des armateurs norvégiens spécialisés, en ce moment, dans cette chasse perfectionnée. Cet armateur, à qui ses campagnes baleinières rapportèrent une fortune considérable, reconnaît que, sans les précisions du Baron de Gerlache qui fut son providentiel mentor, il n'avait jamais songé à déplacer du Nord boréal au Sud austral, l'activité féconde déployée aujourd'hui, dans les parages de l'Antarctique, par sa flotte de chasseurs. Ajoutons que les investigations de celle-ci sont secondées par une escadrille d'avions ultra modernes, vigiliants éclaireurs de ses prospections baleinières.

Bien que, depuis l'expédition du Commandant de Gerlache, les diverses expéditions parties des Etats-Unis, d'Angleterre, de Norvège, de France, d'Australie, du Chili et de l'Argentine, se soient généralement bornées à reprendre pied dans les solitudes inhabitées qui virent jadis l'étrave de la misérable « Belgica », huit nations ont déjà manifesté de vagues revendications territoriales. Celles-ci manquent souvent de consistance et de précision.

C'est ainsi qu'une frégate, envoyée par le Chili, fut chargée de faire respecter ses soi-disant droits. Ceux-ci auraient été accordés au Chili, par le roi d'Espagne, dans le très lointain XVI^e siècle. D'un autre côté, l'Australie — qui est d'ailleurs le plus proche voisin de la zone antarctique — semble, à notre avis, un peu plus qualifiée lorsqu'elle revendique la propriété de deux millions de kilomètres — englobés, théoriquement, par certains géographes, dans sa dépendance polaire australe.

Avec le professeur Charles Pergameni, regrettons que la Belgique n'émit aucune réserve auprès du Gouvernement britannique, lorsque ce dernier incorpora, dans son empire austral, non seulement les îles révélées par l'expédition belge, mais aussi les rives du détroit de Gerlache que, avec tant de vaillance, un bâtiment portant nos couleurs avait traversé pour la première fois.

Plus tard, et toujours forte de notre passivité, l'Angleterre eut soin, en 1943, de faire occuper par un détachement de ses marins, cette baie Marguerie — que l'Amiral Byrd avait choisie antérieurement comme base de son expédition. Précédemment, d'autres nations — imitant l'Allemagne qui lança jadis sur la glace australe, des drapeaux à croix gammée — avaient cherché à fixer leur souveraineté sur les territoires antarctiques désirés, au moyen de survols d'avions.

Assurément, la Belgique ne peut rester indifférente en présence du match de rivalités politiques et économiques dont nous fûmes les témoins impuissants et qui se poursuit encore en ce moment.

Déjà, en 1939, lorsque la L.M.B. célébra, à Liège, la commémoration du 40ème anniversaire du retour de l'expédition de la « Belgica », M. Monheim parlant au nom de MM. Maurice de Cock et Laude, respectivement président et secrétaire de la Société Royale de Géographie d'Anvers, déposa une motion en faveur d'une extension de la souveraineté belge sur les territoires de l'Antarctique. Ceci dans le but de ne pas perdre le bénéfice moral et matériel de l'expédition de Gerlache et aussi, croyons-nous, sans soupçonner l'industrialisation qui se prépare aujourd'hui.

Cette motion, mise aux voix, fut votée à l'unanimité et la Société Royale de Géographie d'Anvers organisa une commission pour l'étude approfondie de la question, afin de fournir les renseignements détaillés demandés par notre département des Affaires Etrangères. En effet, par une requête, M. Maurice de Cock, le regretté président de la S.R.G.A. avait, précédemment, attiré l'attention de notre premier Ministre sur la légitimité des revendications soulevées.

Au cours d'une conférence donnée pendant la dernière guerre au Model Yacht Club de Bruxelles, l'ingénieur Robert Francou avait déjà envisagé les possibilités pratiques que pourraient offrir la mise en valeur des territoires antarctiques. Faisant remarquer que d'autres pays que le nôtre avaient déjà fait preuve de prévoyance en s'assurant des positions et des droits dans la périphérie de la calotte glaciaire — qui, depuis certains essais soviétiques, joue un rôle important dans la

navigation aérienne — il osa parler d'une éventuelle colonisation. Celle-ci, inconcevable dans le passé, pouvait, selon lui, étant donné les progrès de la science, ne plus appartenir au domaine des utopies. Nordenskjöld n'avait-il pas habité pendant 22 mois dans une simple baraque ? Et, lors de sa première expédition, l'Amiral Byrd, ne vécut-il pas dans les mêmes conditions, à 80°08 de latitude Sud ? Le Spitzberg était jadis considéré comme inhabitable. Et cependant, aujourd'hui, plus de 2.000 Européens, y occupant des maisons en matériaux durables, exploitent des gisements de charbon, exporté principalement vers la Norvège.

Devons-nous faire remarquer ici qu'en Belgique, nos revendications antarctiques n'eurent guère d'écho dans la masse. Pourquoi, disaient certains sceptiques, la Belgique s'encombrerait-elle du contrôle de terres glacées, où le vent souffle à la vitesse de 300 kilomètres ? Au vrai, l'attitude de ces négateurs n'est pas très différente de celle de certains de nos hommes politiques qui, au siècle dernier, enregistraient, avec un sourire dédaigneux, les exploits coloniaux des nôtres sur le continent africain.

Pour juger de l'importance de leur erreur, il suffit d'écouter aujourd'hui les continuateurs de ces hommes politiques à courtes vues. Fait singulier, ceux-là mêmes qui déplorent maintenant l'incrédulité coloniale de leurs devanciers restèrent les plus indifférents aux revendications antarctiques dont, à la Chambre, feu M. Heyndrickx, député de Gand, se fit l'écho auprès de notre Ministère des Affaires Etrangères, après la dernière guerre.

En ce qui concerne les priorités à faire valoir par la Belgique, relativement aux territoires découverts par le Commandant de Gerlache, notre département des Affaires Extérieures se borna à répondre au parlementaire gantois que la question se trouvait à l'étude et qu'elle aurait toute la sollicitude ministérielle.

C'est, à peu de chose près, la réponse bénisseuse, faite huit ans auparavant à M. Maurice de Cock lorsque ce dernier s'adressa au même département.

Nous craignons fort que si réellement cette étude était maintenant poussée à fond et avec toute la promptitude qu'elle exige, nos fonctionnaires se laissent influencer par l'argument suivant :

« Les droits de la Belgique sont contestables, parce que certains points des territoires découverts par le Commandant de Gerlache ont ultérieurement fait l'objet d'occupations étrangères plus ou moins passagères ».

Or, en ces matières, notre département des Affaires Etrangères pourrait faire état d'un précédent historique qui renverse cette inconsistante argumentation.

En 1856, des Français prirent possession momentanément de l'île corallienne et inculte de Clipperton, perdue au milieu du Pacifique, à 60 milles à l'ouest des côtes mexicaines. Comme cette île avait à peine trois kilomètres de circonférence, qu'elle manquait d'eau douce et qu'au surplus elle ne présentait aucune importance économique, la France s'en désintéressa immédiatement. Dans ces conditions, le Mexique estima que l'île de Clipperton — toujours inhabitée — pouvait stratégiquement être annexée par elle. Aussi, en 1897, fut débarquée une garnison de troupes mexicaines. Ce n'est que beaucoup plus tard que la France songea à protester.

Pour éviter un conflit, les deux pays décidèrent de recourir à un arbitrage. Le roi Victor Emmanuel, d'Italie, appelé à trancher le différend, n'hésita pas en 1933 à rendre un verdict favorable à la France. Malgré une occupation permanente des troupes mexicaines, Clipperton revint à nos voisins, parce que ces derniers avaient fait état d'une antériorité de prise de possession, sans doute particulièrement momentanée, mais quand même passagèrement effective. La garnison mexicaine fut retirée et aujourd'hui le drapeau français flotte sur ce rocher désolé.

Répétons-le encore : Scott à bord du « Discovery », Erik von Drygolski à bord du « Crauss », W.S. Bruce à bord du « Scotia », Otto Nordenskjöld à bord de l'« Antarctic », Amundsen, ancien lieutenant de la « Belgica » qui, en 1911, devait atteindre le Pôle Sud, sans compter tous les autres polaristes subséquents, ne firent, suivant l'expression du docteur Charcot, — dont, en 1904, l'expédition du « Français » fut préparée par l'officier de marine belge, — que marcher dans le sillage de ce dernier. C'est ce que fit ressortir le professeur Pergameni dans un remarquable ouvrage, ainsi que dans d'autres travaux admiratifs consacrés à l'œuvre considérable du Baron de Gerlache.

Le long hivernage de la « Belgica » ne fut dépassé, mais dans des conditions beaucoup plus favorables, que par le séjour de dix-neuf mois effectué dans l'Océan Antarctique, de 1931 à 1933, par le « Discovery II » du capitaine Carrey.

Au cours de sa première expédition, montée avec un grand raffinement de soins, Byrd amena comme volontaire — détail peu connu — notre compatriote le Comte de Rouillé, mort il y a peu d'années.

Pour sa troisième expédition, Byrd mobilisa une flotte de quatorze navires, avec porte-avions, brise-glaces et même un sous-marin. Adrien de Gerlache avait dû se contenter lui, d'un vieux baleinier de 244 tx et, pour briser les glaces qui bloquaient la « Belgica », il fut obligé pendant trois semaines, d'utiliser jour et nuit, la scie, la pioche et la tonite.

Avec son personnel scientifique, la « Belgica » ne disposait que de dix-neuf hommes, alors que plus de 4.000 personnes, logées dans une confortable cité, très rapidement improvisée et dotée de spacieux laboratoires, faisaient partie de la suite de l'amiral américain.

Comme moyen de locomotion terrestre, Byrd disposait notamment d'une escadrille de jeeps. La « Belgica » avait bien à bord quelques traîneaux, mais pas une seule de ces meutes de chiens nordiques qui firent partie de l'expédition américaine.

Pour distraire ses hivernants, Byrd disposait de ressources nombreuses, dont une salle de concert, qui servait aussi à la projection de films cinématographiques, des clubs de football, de boxe et de basket. En outre, 150.000 paquets de cigarettes étaient à la disposition des polaristes américains. Pour sa part, la « Belgica » n'avait à bord qu'un phonographe, un jeu de cartes à jouer et du tabac de varech séché.

D'autre part, on a évalué les dépenses de l'expédition Byrd à plusieurs centaines de millions, alors que le Commandant de Gerlache ne disposait au total que de 364.579 Frs, provenant en majeure partie, non pas d'un subside de l'Etat, mais de souscriptions particulières.

Le budget de la « Belgica » était même si misérable que, pour l'augmenter au moment du départ, et afin de stimuler la générosité du public, on fut contraint d'étaler et d'exhiber, sur les quais d'Anvers, le pauvre matériel dont elle disposait.

Puisque Byrd retrouva, dans la région du Détroit de Mac Murdo un message manuscrit de l'expédition de Sir E. Shackleton (1914-1917), notons aussi que, lorsque ce dernier voulut partir à l'assaut du Pôle Sud, c'est encore à de Gerlache que l'on recourut pour la préparation de cette entreprise. Ainsi les plans et la construction du « Polaris » furent l'œuvre exclusive du commandant de la « Belgica ».

En ce qui concerne nos propres revendications, la position de la Belgique est au moins aussi forte que celle dont la France pouvait se prévaloir dans le différend solutionné de l'île Clipperton. En effet, l'expédition de la « Belgica » fut non seulement la première à relever l'existence — insoupçonnée — d'un plateau continental antarctique,

(dont d'autres puissances, venues tardivement à la curée, se disputent aujourd'hui l'incertaine possession), mais aussi d'avoir, la première, pendant un long hivernage de 1.600 heures, assuré, sous le couvert de notre drapeau national, l'occupation unilatérale de la région glaciale du sud, au delà du Cercle Polaire.

L'Union Géographique Internationale — organisme particulièrement qualifié — n'a-t-elle pas reconnu les incontestables droits de la Belgique, en donnant le nom de notre inoubliable roi Albert à un groupe d'îles long de 140 kilomètres — groupe répertorié pour la première fois par l'expédition de la « Belgica » ?

Cette même Union Géographique Internationale sanctionna également d'autres découvertes géographiques du Baron de Gerlache, ainsi que les appellations caractéristiques (noms de villes, de province et de personnes de chez nous) qu'il donna à certaines de ces terres nouvelles, telles qu'elles se trouvent mentionnées dans les atlas officiels de presque tous les pays. Ajoutons qu'une partie de ces appellations belges se retrouvent aussi sur les cartes dressées par l'Amiral Byrd, qui, par le fait même, reconnaît implicitement notre vieille antériorité de fait.

Sera-t-il dit que les droits et priorités de l'expédition pionnière belge, cesseraient d'être des droits parce que, depuis lors, d'avantageux gisements d'uranium feraient parfaitement l'affaire de certains capitalistes étrangers ?

Il importe, certes, que nous nous montrions plus clairvoyants que la France de Voltaire, cette France qui, jadis, renonça dédaigneusement au Canada, sous prétexte que la possession de « quelques mauvais arpents de neige » ne méritait même pas une simple discussion.

Faut-il ajouter que si, en dehors des droits d'antériorité qui pèsent si lourdement dans la balance de l'équité, nous pouvions, devant les prétentions de certains polaristes étrangers, invoquer des motifs sentimentaux, il suffirait de noter que, dans l'héroïque et pénible aventure du Commandant de Gerlache, deux de ses compagnons laissèrent leur vie ?

Ainsi la Belgique montra aux autres peuples — à l'époque où il n'était pas encore question d'uranium — que l'esprit des affaires n'est pas le seul qui peut nous animer et que, à côté de certaines préoccupations économiques, notre pays connaît aussi d'autres aspirations d'un caractère beaucoup plus élevé.